

# L'Éclair

DE ROUBAIX-TOURCOING

## Contre le privilège de l'organisation de l'Apprentissage

Un nouvel assaut se prépare contre les projets actuellement soumis au Parlement et concernant les écoles professionnelles, l'organisation de l'apprentissage et la création de chambres de métiers.

Les chambres de commerce, sous le fallacieux prétexte « qu'il est porté atteinte à leurs attributions », boudent ces projets et manifestent contre eux une hostilité de mauvais aloi. Elles disent : « Nous désirons maintenir le statu quo jusqu'à l'application intégrale de la loi Astier » ; mais, dans le même temps, elles ne font rien pour avancer cette application.

Elles veulent accaparer la formation et l'organisation professionnelles et elles oublient qu'elles n'eurent cependant aucune part dans les premiers projets relatifs à la création des chambres de métiers et des offices d'orientation professionnelle.

C'est au Congrès de Lyon que revient l'honneur de ces deux belles initiatives. Le prolétariat doit en être averti.

Les hommes, aux idées généreuses, qui siègent à ce Congrès n'ont, d'ailleurs, pas seulement réclamé la constitution des chambres de métiers mais aussi de conseils de métiers. Ces deux organismes sont indispensables au double point de vue pédagogique et administratif. Eux seuls peuvent assurer l'unité des travaux et des résultats heureux et positifs.

La semaine prochaine, nous sommes précisément quelques-uns qui nous rendons à Bruxelles pour aller visiter les services médicaux du docteur Christiaens et nous en profiterons pour aller voir aussi l'Université du Travail. Là, chez nos amis et nos voisins, qui nous ont devancés dans ce domaine, — comme dans bien d'autres, hélas, au point de vue social — nous étudierons les moyens de réaliser dans notre Nord, dans les meilleures conditions, l'organisation rationnelle professionnelle.

A Lille, rue des Sarrazins, nous avons déjà établi quelque chose. Nous avons appelé à nous les enfants des écoles et à ces apprentis, nous avons montré ce qu'était la beauté de l'effort et la noblesse du travail mises au service d'une haute conscience professionnelle. Nous avons ainsi préparé des chambres de métiers. Nous nous devons maintenant de les réaliser complètement.

Et c'est pourquoi, fort des études poursuivies et des résultats déjà acquis par les organisations ouvrières — sans acrimonie mais en toute équité — j'affirme ici qu'établir un privilège, au profit des chambres de commerce et leur permettre d'organiser et de diriger, seules, l'apprentissage, serait, au premier chef, anti-social.

Je ne sais plus quel ministre a dit un jour : « Il n'y a qu'une France, il n'y a que des Français » ; mais, me référant à cette pensée, le dis que ce ne sont pas seulement les chambres de commerce composées de patrons, mais aussi les syndicats ouvriers, les bourses du travail, les unions départementales et nationales, qui doivent s'occuper de l'enseignement professionnel. La question intéresse toute la France au profit de tous les Français.

Ch. SAINT-VENANT, Député du Nord.

## Noces d'Or

Les époux Posière-Florecq de Fresnes

Nous avons relaté hier la cérémonie éminente qui se déroula à Fresnes à l'occasion des noces d'or de Posière Gaspard et de Florecq Victorie.



Gaspard POSIERE Victorie FLOREQ

Nous donnons aujourd'hui les photos de ces deux braves gens qui jouissent dans la commune, d'une estime bien méritée.

## Au Conseil Supérieur des Retraités ouvriers

Paris 28. — MM. Ribot et Ch. Dejeune, ont été élus par 163 voix, membres du Conseil Supérieur des Retraités Ouvriers.

## Les temps d'aujourd'hui

Temps venteux et pluvieux, vents de Sud-Ouest 10 à 15 mètres, ciel couvert, sans pluie ou neige. Advective, 29 décembre, 29.

## LES HÉRITAGES

### UNE INTÉRESSANTE IDÉE

En vue de remédier au déficit budgétaire et à la crise de la dépopulation, Ernest Couteaux propose la limitation des successions

Avéré par des exemples trop nombreux dans nos régions encore couvertes de ruines et officiellement avoué, l'état lamentable de nos finances publiques a récemment amené le rapporteur général du budget à la Chambre, M. Bokanowski, à pousser un cri d'alarme qui a eu son écho dans le Parlement et le pays tout entier.

Sans nul doute, à l'heure où nous marchons, nous allons d'un pas régulier mais certain, avec un recours incessant à des emprunts se montant à une trentaine de milliards chaque année, vers un budget de dépenses, qui s'élèvera en 1925, à plus de trente milliards, alors que le produit de nos recettes générales atteindra vingt milliards à peine !

C'est la course à l'abîme, menaçant d'engloutir la prospérité de notre industrie, de notre Commerce, avec notre crédit, indispensable à notre vitalité productive.

Le rapporteur de la Commission des finances supplie le Gouvernement de prendre les mesures adéquates à la situation. Il a mesuré et apprécié l'étendue du péril : quand elle sera décidée à accepter les solutions qui s'imposent, demandez-lui l'effort exigé, sans préoccupation des intérêts particuliers. Les propositions assurément ne manqueront pas, puisqu'il s'agit du salut du pays !

### Une source de milliards

Cet appel à toutes les initiatives salvatrices a été entendu et nous sommes heureux de constater qu'un député du Nord, notre ami Ernest Couteaux, fut des premiers à répondre par une proposition susceptible de combler, non pas en totalité, mais en partie du moins, le gouffre du déficit budgétaire.

Homme pratique et réalisateur, averti de toutes les questions économiques et financières par une étude attentive, fortifiée par l'expérience, Couteaux propose de demander aux droits de successions le plus fort rendement possible.

« Cet impôt, dit-il, est le plus facile à établir et à percevoir. Pour lui faire rendre, chaque année, des sommes relativement importantes, il nous paraît nécessaire de limiter la part successorale dévolue à l'héritier en ligne directe à un million et à quatre cent mille francs en tout autre cas, qu'il s'agisse d'héritiers en ligne collatérale ou de légataires quelconques ».

La différence entre le montant de la succession et la part ainsi attribuée aux ayants-droit reviendrait à l'Etat. A défaut de parents au degré successible dans une ligne, ceux de l'autre ligne recevraient la moitié des biens laissés par le défunt et l'Etat l'autre moitié.

Entre autres avantages exposés à l'appui de sa thèse, le député-maire de Saint-Amand fait observer que l'adoption de sa proposition, tout en procurant à l'Etat des ressources appréciables, est de nature à résoudre, dans les classes aisées, le problème de la dépopulation car il est certain que le désir de maintenir dans son intégrité le patrimoine familial contribue pour beaucoup, dans les milieux fortunés, à diminuer le nombre des enfants.

De plus, en évitant d'accroître les charges de la production et, par suite, la cherté de la vie, elle est appelée à favoriser l'esprit industriel et commercial du pays.

Couteaux estime que l'impôt sur le capital, peut seul aboutir à des résultats suffisants pour alléger notre écrasante situation financière et il s'abstient pas à préconiser une mesure reconnue indispensable par beaucoup de parlementaires trop timorés pour la réclamer, tout en reconnaissant, son importance.

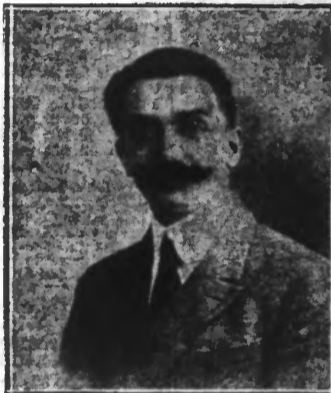
« Parmi les charges imposées aux contribuables, nous dit-il, les unes sont destinées à peser sur la production nationale. Elles entraînent une hausse plus ou moins accentuée des prix de toutes les marchandises et une dépréciation de notre monnaie. Leur conséquence inévitable est d'entraver l'effort de notre production et de mettre nos industriels dans des conditions d'infériorité croissante vis-à-vis de leurs concurrents étrangers ».

« L'autre catégorie d'impôts vise la richesse acquise et frappe le revenu ou le capital. C'est sur ce terrain qu'il faut agir pour soulager nos producteurs du fardeau pesant sur leurs épaules et maintenir à notre exportation, le rang qu'elle a su reconquérir depuis la guerre. Il faut faire appel non plus seulement au travail, mais au capital lui-même. C'est cette pensée qui a inspiré ma proposition. Il serait difficile d'évaluer, même d'une manière approximative, le produit annuel de sa mise en vigueur, mais j'estime qu'il ne pourrait être inférieur à PLUSIEURS MILLIARDS, destinés à l'amortissement de notre dette publique intérieure ».

Les modalités d'application de la réforme ont été envisagées. A cet effet, un Office spécial serait créé pour effectuer au cahier des charges, à des endroits et des jours déterminés, la vente des biens de successions, mobiliers et immobiliers dévolus à l'Etat.

Sans préjuger du rapport de la Commission de législation civile chargée de l'examen de ce projet, nous tenons à féliciter notre ami Couteaux de son intéressante et vaillante initiative.

E. POLVENT.



ERNEST COUTEAUX Député-Maire de Saint-Amand

## LA CHAMBRE a consenti à surseoir aux Expulsions

Le Juge pourra accorder un délai de six mois aux petits locataires

Hier matin, la Chambre, après avoir adopté le projet tendant à proroger les pouvoirs des Chambres d'agriculture, a discuté la proposition de loi de M. LEVASSEUR, tendant à surseoir aux expulsions de locataires.

Tous les chapitres furent adoptés, ainsi que l'ensemble du projet dont voici les dispositions essentielles, après le vote de différents amendements :

Le juge de paix, lorsque le prix annuel du loyer en cours ne dépasse pas 1.000 francs ou le juge de référés, lorsque le prix ne dépasse pas 6.000 francs, peut ordonner qu'il sera sursis, sous la forme d'un délai de grâce, à l'expulsion des locataires de locaux d'habitation ou de locaux commerciaux, lorsque ceux-ci sont atteints aux locaux d'habitation ou sont situés dans le même immeuble.

Les locataires, appelés à bénéficier de ces dispositions devront avoir satisfait à leurs obligations et accepté les conditions fixées par le juge. La sursis ainsi accordé ne pourra dépasser le 1er juillet 1923.

Toutefois, le délai de grâce ne pourra être accordé dans le cas où le propriétaire vient occuper l'appartement en vertu d'une décision de justice.

### Les remboursements de l'Etat à la Banque de France

L'ordre du jour de la Chambre appelait hier après-midi la discussion du projet de loi tendant à ratifier la convention passée le 22 décembre 1922 entre le ministre des Finances et la Banque de France.

VINCENT AURIOL souligna que le projet avait pour but de valoriser le franc en remboursant tous les deux ans deux milliards à la Banque de France. L'orateur protesta contre la répercussion qu'aurait cette mesure sur la vie économique du pays. « Afin d'arrêter une dette pour laquelle on sert des intérêts très faibles, vous allez, dit-il, emprunter à 6 ou 7 %. Vous aurez redonné au franc sa valeur-or, mais vous aurez une dette publique de 350 milliards de francs-papier ».

Le député socialiste conclut qu'il fallait reconstruire les régions dévastées et développer le bien-être économique du pays ; le remboursement du franc, dit-il, a la conséquence de cette politique financière.

M. DE LASTEYRIE déclara qu'il avait une reprise méridionale des affaires et qu'il importait de ne pas amoindrir notre crédit. « Ce moment, en ne tenant pas nos engagements envers la Banque de France, il explique qu'un milliard seulement serait remboursé pour l'exercice 1922 et invita les députés à voter la convention, spécifiant qu'il démissionnerait si la Chambre refusait de ratifier le projet ».

### La discussion du budget

L'Assemblée reprit ensuite la discussion de plusieurs chapitres qui avaient été réservés lors du vote des différents budgets. Elle adopta notamment deux chapitres réservés du budget des Travaux Publics, dont l'un est relatif aux prêts d'honneur consentis aux étudiants.

Tous les étudiants auront droit à ce prêt après enquête spéciale de la Caisse Nationale des Prêts d'Honneur du pays ; la participation de l'Etat à la création de ce fonds national sera de deux millions.

Un crédit de 400.000 francs fut voté d'autre part en faveur des organes français de propagande scientifique.

### Une grave affaire d'avortements

Une "faisaise d'anges" a été arrêtée à Marly

MM. Tilloy, commissaire à la 2e Brigade Mobile à Lille, les inspecteurs Bousquet et Bonario se trouvaient actuellement dans la région de Valenciennes, d'une grave affaire d'avortements appelée à un certain retentissement.

Josephine Decourrières, femme Hernin, 41 ans, mère de deux enfants, journalière à Marly, principale inculpée, a été appréhendée chez elle, hier matin.

### Sept femmes de la région de Valenciennes sont inculpées

Dès le début, elle protesta contre les poursuites dont elle était l'objet ; pressée de questions, elle passa des aveux et dénonça ses complices. Celles-ci furent alors entendues à leur tour ; elles avouèrent le crime dont elles s'étaient rendues coupables.

Dans l'après-midi de jeudi, MM. Tilloy, Rousset et Bonario, ayant recueilli de nouveaux interrogatoires, firent une descente à Valenciennes. Plusieurs demi-mondaines furent amenées au Commissariat de police, elles avouèrent, elles aussi avoir reçu le visite de la femme Decourrières.

La Brigade Mobile poursuit activement son enquête ; quant à présent, une seule arrestation a été maintenue, c'est celle de la "faisaise d'anges" qui opérera dans la soirée de jeudi au Vieux-Marly, à cet égard.

## PASTEUR

honoré en France et à l'Étranger

PARTOUT, DE SOLENNELLES CÉRÉMONIES SE SONT DEROLÉES MERCREDI



M. MILLERAND DEVANT LE TOMBEAU DE PASTEUR (Photo Manu)

Ainsi que nous l'avons dit, le centième anniversaire de la naissance de Louis Pasteur a été célébré mercredi, notamment à Paris, au grand amphithéâtre de chimie de l'Institut Pasteur, rue Dutot, sous la présidence de M. Millerand ; à Dole, ville natale de l'illustre savant ; à Besançon ; à Marseille ; à Toulon.

### Furieux ouragans dans l'Atlantique

Plusieurs navires auraient sombré et 30 personnes auraient péri

Londres, 28. — Depuis plusieurs jours, le tempête fait rage dans l'Atlantique ; les capitaines de plusieurs paquebots arrivés dans divers ports anglais et américains ont déclaré qu'ils avaient dû lutter contre des tempêtes d'une rare violence.

Le vapeur « Swainby » a été fort endommagé par la tempête et plusieurs hommes d'équipage ont été blessés.

Plusieurs navires ont envoyé des signaux de détresse et depuis, on n'a plus de leurs nouvelles.

### Le mouvement de la Navigation a été gêné sur la Manche

Après une courte accalmie, la tempête a redoublé de violence. Un fort vent de sud-ouest s'est élevé avec la marée de jeudi midi, gênant le mouvement de la navigation.

On évalue à quatre ou cinq le nombre de navires qui ont sombré dans la tempête, au cours des quatre derniers jours et l'on admet qu'une trentaine de personnes auraient péri.

### Des inondations ont causé de graves dégâts en Angleterre et en Irlande

Le tempête a sévi également sur le sud-ouest de l'Angleterre et sur l'Irlande, où des inondations ont causé de graves dégâts. A Cheade, dans le Cheshire, un enfant a été noyé. Sa mère, affolée, s'est jetée dans la rivière pour essayer de le sauver ; mais on a réussi à la ramener sur la rive.

Une montagne, des environs de Bargoed, est sur le point de s'effondrer. De nombreuses maisons et locaux de Pontliffyn se sont écroulés.

### Assaillie et dévalisée dans l'express de Coblenze

Mayerode, 28. — Hier, à l'arrivée à Trèves de l'express de Coblenze, une jeune femme a été trouvée étendue sans connaissance, dans un compartiment de seconde classe.

### On volait les colis envoyés à la Réunion

Responsable, le Gouverneur de l'île a été mis à la retraite

Paris, 28. — Plusieurs grands magasins de Paris, en relations d'affaires avec nos colonies, se demandaient pour quelles mystérieuses raisons tous les colis postaux à destination de la Réunion ne parvenaient pas à leurs destinataires.

Une enquête, ordonnée par le ministre des Colonies, vient de donner des renseignements assez piquants.

« Une première vérification fit constater le détournement de colis postaux atteignant la somme de 40.000 francs.

On s'aperçut par la suite qu'une somme de 60.000 francs avait été détournée.

Puis on découvrit, un peu plus tard, une erreur de 25.000 francs.

On constata ensuite que la comptabilité était truquée depuis plusieurs années.

Les sanctions ne se firent pas attendre. Le chef du service des postes, le receveur et les employés furent mis en état d'arrestation.

Le ministre des Colonies a estimé qu'il fallait frapper plus haut. Il a rappelé le gouverneur, M. Estébe, pour lui demander des explications. Estimant que ces explications étaient insuffisantes et que ce chef n'avait pas fait preuve de la vigilance et de l'énergie qu'on pouvait exiger de lui, il vint de le mettre à la retraite.

M. Albert Sarraut tient à sévir sans attendre d'être invité à la tribune de la Chambre.

### Le Sénat a voté la loi de Scolarité

IL A ADOPTÉ DE NOMBREUX PROJETS DE LOI

Le Sénat a continué hier le débat sur la fréquentation scolaire et la prolongation de la scolarité obligatoire. Le projet fut adopté par 207 voix contre 86.

Il stipule notamment qu'un certificat d'assiduité scolaire sera exigé des candidats aux fonctions de l'Etat et des départements.

### L'ORGANISATION MUNICIPALE

On adopta ensuite une proposition de loi de M. CHAPAL tendant à modifier la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale. La nouvelle loi accorde aux communes une plus grande indépendance, en considération des responsabilités qui incombent aux administrateurs municipaux.

De nombreuses propositions furent ensuite adoptées et la prochaine séance fut fixée à ce matin.

### Le Préfet du Nord ne recevra pas le 1er Janvier

M. A. Herbin, Préfet du Nord, ne recevra pas à l'occasion de son jour.